

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

J'ai pris connaissances des Conditions Générales de Vente et

« **Je suis d'Accord** » ou « **Je ne suis pas d'accord** »

Pour obtenir le contrat de location, cliquez sur "[Je suis d'accord](#)"

1) Pour réserver :

- par courrier adressé à : CAMPING LA POMME DE PIN – rue Vincent Auriol - JARD-SUR-MER
- par téléphone au 02 51 33 43 85.
- par Fax au 02 51 20 31 69.
- par Internet sur www.pommedepin.net

Toute réservation sera effective et ne pourra être confirmée qu'à réception du contrat de réservation accompagné d'un acompte, dont le montant varie suivant le type de la location réservée et la durée

- Réservation d'un emplacement camping : acompte de 40 € par séjour + 25 € de frais de réservation ; solde à votre arrivée.
- Réservation d'une location : acompte de 95 € par semaine réservée + 25 € de frais de réservation (facultatif : + 8 € d'assurance annulation par semaine réservée - solde 30 jours avant votre arrivée.
- Réservation d'un week-end : totalité du montant du séjour + 8 € de frais de réservation.

2) Moyens de paiement

Accompagné du contrat de réservation signé

- Chèque bancaire ou CCP,
- Mandat postal,
- Chèques vacances ANCV,
- Carte bancaire (16 chiffres + date d'expiration + cryptogramme au dos de la carte) pour les réservations par fax, téléphone ou internet. Conseil malin : pour gagner du temps, réservez par téléphone avec votre carte bancaire.

3) Prix

Nos prix comprennent la location d'un emplacement ou d'un hébergement et ne comprennent pas la Taxe de Séjour, les suppléments tels que les animaux, certaines activités, la location de linge, locations diverses, la caution pour les locations (250€ restitués lors du départ)...

- Animaux domestiques : admis sur chacun des campings moyennant un supplément de 25 € par semaine, à payer lors de la réservation. Ils devront être tenus en laisse en permanence et ne jamais être laissés seuls dans la location. Chaque propriétaire devra présenter le carnet de vaccination à son arrivée.
- Caution pour les locations : à l'arrivée, une caution de 250 € sera demandée en garantie d'une restitution de la location en bon état. Cette caution sera restituée le jour du départ, après inventaire, sous réserve de matériel manquant ou détérioré.
- Taxe de séjour : cette taxe municipale est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception (Juillet et Août), soit 0,55 €/jour et par personne (sauf modification de la réglementation en vigueur au 31/05/2008)

4) Locations

- Les locations d'hébergement se font par semaine entière en juillet et août, débutant le samedi entre 16 h et 20 h, et se terminant le samedi entre 7 h et 10 h. Possibilité de location à la nuitée ou week-end,

hors de cette période. Attention : pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus dans chaque location. Toute personne au delà de la capacité prévue se verra refuser l'accès. Il est autorisé 1 voiture par location.

- Les arrivées de location d'emplacements se font tous les jours entre 14 h et 20 h, départ avant 12 h.

5) Conditions de règlement

Toute réservation devra être confirmée avec un acompte dont le montant varie suivant le type de réservation, comme indiqué, comprenant les frais de réservation obligatoires et une assurance annulation facultative. Règlement du solde

- pour les emplacements : solde à payer le jour de l'arrivée.
- pour les locations : intégralité du solde à payer 30 jours avant votre arrivée*

*Attention : vous ne recevrez aucun rappel de règlement de la part de la comptabilité du camping LA POMME DE PIN. A réception de votre règlement du solde, nous vous ferons parvenir un bon d'échange qui sera à présenter à votre arrivée. En l'absence du règlement de ce solde dans les délais précités, la location sera considérée comme annulée d'office et toutes sommes versées resteront acquises à la société exploitant le camping LA POMME DE PIN. Pour toute réservation de location d'hébergement intervenant moins de 30 jours avant votre arrivée, vous devrez régler la totalité du montant de la location.

6) Modification ou annulation

A réception de l'acompte de confirmation, toute location est définitive et nominative. Toute modification au contrat devra être signalée au préalable et ne sera possible qu'après accord du camping. Toute annulation de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement.

a) Location d'hébergement

- Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au camping (l'acompte + les frais de réservation).
- Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelques raisons que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable et restera acquise au camping.

b) Location d'emplacement Pour tout séjour annulé, non consommé, sans nouvelles de la part du client 24 heures après le jour de l'arrivée prévue, la réservation sera annulée de plein droit. L'acompte et les frais de réservation resteront acquis.

7) Assurance annulation (facultative)

Ne concerne que les réservations de location d'hébergement à la semaine. Nous vous recommandons de souscrire notre garantie assurance au forfait de 8 € par semaine pour les locations d'hébergement, s'ajoutant à celui de l'acompte payable en totalité lors de votre réservation. Cette assurance annulation s'applique dans les conditions suivantes : pour être recevable, l'annulation du séjour devra être notifiée avec justificatifs par courrier en recommandé au plus tard dans les 48 heures après l'évènement ayant entraîné l'annulation et uniquement sous les motifs suivants - accident, maladie ou décès de l'assuré, conjoint, ascendant ou descendant, - licenciement économique de l'assuré ou conjoint, survenu après la réservation, - préjudices graves atteignant la résidence principale (incendie, dégât des eaux, vol, catastrophes naturelles). La garantie annulation assure le remboursement des sommes versées, hors frais de réservation. La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait s'appliquer même sous un des motifs précédents. Tout séjour commencé est dû en totalité.